

**PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15/01/2019 À 18 H 30
MAIRIE DE TROUY**

L'an deux mille dix-huit le seize janvier, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Nadine MOREAU, Franck BRETEAU, Marc SOUDY, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Didier GEORGES, Didier GUICHARD, Anne-Marie FERREIRINHO, Eliane NOYAT, Nathalie BERNIOT, Stéphanie DEDION, Emmanuel GAUVIN, Bernard BOURDU, Anne MICHALEUVIEZ, Rachel TANNEUR, Marc BELLENGER, Frédéric JOUBAUD, Olivier GALOPIN.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Laetitia PREVOST, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Jean-Marie FERRARE, Stéphanie LHOSTE et Pascal GOUDY.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Sandrine FLOUZAT, Laetitia PREVOST, Sophie SARIAN, Coralie DEROCHE, Jean-Marie FERRARE.

Ont donné Pouvoir : Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,
Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU,
Sophie SARIAN à Didier GEORGES,
Jean-Marie FERRARE à Nadine MOREAU
Coralie DEROCHE à Gérard SANTOSUOSSO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2018

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

Résultats de l'enquête publique portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement « Extension carrières par la SAS COLAS » à Plaimpied suite à l'avis favorable, avec des réserves, émis par le Conseil municipal de novembre dernier

Par délibération du 13/11/2018, le Conseil municipal a émis un avis favorable à la demande d'extension d'activités présentée par la SAS COLAS CENTRE OUEST

Sous réserve néanmoins des remarques suivantes :

- 1- le Conseil municipal de Trouy reste attentif au trafic routier susceptible d'être généré par l'extension et l'installation de nouvelles activités. Trouy étant située entre les villes Plaimpied-Givaudins et Le Subdray en conséquence dans une zone de passage, le Conseil municipal demande que le trafic emprunte la rocade et non les routes départementales ;
- 2- le Conseil municipal regrette que l'amiante en tant que déchet inerte soit enfoui alors que d'autres solutions plus respectueuses de l'environnement, telle l'incinération, existent et auraient pu être proposées.

Par envoi du 5/12/2018, la préfecture a communiqué à Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article R. 123-21 du Code de l'Environnement, le rapport et les conclusions rédigées par le commissaire-enquêteur pour information du Conseil municipal.

POINTS DÉLIBÉRATIFS ET RENDU-COMPTES

VIE MUNICIPALE ET LOCALE Gérard SANTOSUOSSO

THÈME LE CONSEIL MUNICIPAL Le Maire

Délibération adoptée à la majorité

Proposition de maintien des fonctions du 5^{ème} Adjoint sans délégation

Par lettre en date du 27/12/2018 Madame Sandrine FLOUZAT a demandé le retrait total de ses délégations à compter du 14/01/2019 en raison de contraintes professionnelles qui ne lui permettent plus pour le moment d'être physiquement présente, ses missions actuelles l'éloignent de Trouy. Cependant, elle a émis le souhait de rester Adjointe.

En parallèle, Monsieur le Maire informe l'assistance que les délégations auparavant détenues par Madame Sandrine FLOUZAT ont été par arrêté du 14/01/2019 redistribuées de la manière suivante :

DÉLÉGATIONS CONCERNÉES	DÉLÉGATIONS REDISTRIBUÉES à
Enfance (Centre de loisirs, hors scolaire)	RACHEL TANNEUR
Jeunesse (adolescents et jeunes adultes)	RACHEL TANNEUR
Sport	FRANCK BRETEAU
Santé hygiène et sécurité au travail	REPRISE PAR LE MAIRE
Nouvelles technologies	DIDIER GEORGES

Le Conseil municipal à la majorité (4 votes contre : Anne MICHALEUVIEZ, Marc BELLENGER, Emmanuel GAUVIN et Bernard BOURDU) a décidé **DE MAINTENIR** Madame Sandrine FLOUZAT dans ses fonctions en qualité de 5^{ème} Adjointe au Maire.

THÈME LES FINANCES Le Maire

Délibérations adoptées à l'unanimité

1. Dernières décisions modificatives éventuelles avant la clôture définitive de l'exercice 2018

À ce jour, il n'y a aucune décision modificative à adopter.

2. Vote du Budget annexe 2019 « Bar-Café-Tabac-Pressé – Le Saint-Michel »

Le Conseil municipal **A ADOPTÉ** à l'unanimité le nouveau projet de Budget annexe « Bar-café-tabac-pressé » au titre de l'exercice comptable 2019 qui après report des crédits 2018 engagés mais non consommés au 31/12/2018, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, pour les sommes respectives de **12 679 € et 299 148 €**,

THÈME LA VIE POLITIQUE ET LES RELATIONS PUBLIQUES Le Maire

Délibération adoptée à l'unanimité

Approbation de la résolution générale du 101^{ème} Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalité, présentée le 22 novembre dernier et adoptée à l'unanimité du Bureau de l'AMF, représentatif de la diversité des territoires et des sensibilités politiques

Par mèl du 20/12/2018, Messieurs François BAROIN, Président et André LAIGNEL, Vice-Président, de l'association des Maires de France (AMF) ont adressé à Monsieur le Maire la résolution générale du 101^{ème} Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalité, présentée le 22 novembre dernier. Elle a été adoptée à l'unanimité du Bureau de l'AMF, représentatif de la diversité des territoires et des sensibilités politiques. Ce document solennel rassemble les préoccupations et les propositions des Maires de France. Il constitue à la fois une feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation que l'AMF veut ouvrir avec le Président de la République et le Gouvernement.

Alors que la France connaît depuis plusieurs semaines une période agitée, révélatrice de multiples fractures sociales et territoriales, le rôle des Maires est essentiel pour assurer la stabilité de l'édifice républicain et renforcer la cohésion de notre pays. Le Conseil municipal de la ville de TROUY, après en avoir délibéré **SOUTIENT** à l'unanimité la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Adjoint délégué : Franck BRETEAU

THÈME LES TRAVAUX - LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Franck BRETEAU, Adjoint délégué

Décisions municipales

1. Avenant N° 1 du MAPA N° 09-2017 « PROGRAMME VOIRIE »

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de la signature de l'avenant N°1 au MAPA n° 09-2017 pour un montant de 978.79 € HT soit 1 174.43 € TTC portant le montant de la tranche ferme à 56 232.91 € HT soit 67 479.50 € TTC.

2. Marché de maîtrise d'œuvre référence MAPA N° 02-2019 pour la rénovation du Bar-Café-Tabac-Pressé – Le Saint-Michel comprenant un commerce et un logement

Le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** de la signature du MAPA N° 02-2019 relatif à la maîtrise d'œuvre de l'opération « RÉNOVATION D'UN BIEN IMMOBILIER » comprenant un commerce et un logement sur la base d'un taux fixe de 11 % du montant HT réel des travaux et dont les honoraires sont estimés à ce jour à 18 004.55 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

Approbation des plans de financements prévisionnels et des conventions présentées par le SDE 18 pour les travaux d'enfouissement rue des ACACIAS en relation avec la réalisation du lotissement communal «Le Champ de la Pâture»

Dans le cadre de l'implantation du futur lotissement communal dénommé « Le Champ de la Pâture », la commune de TROUY a décidé de réaliser des travaux d'enfouissement et de dissimulation des réseaux électriques rue et impasse des Acacias. Ainsi, à la demande de la Collectivité, le SDE 18 a établi les plans de financements prévisionnels correspondant aux contributions financières qui seront demandées à la ville de TROUY pour ces travaux.

Le Conseil municipal **A APPROUVÉ** le montage financier tel que défini ci-dessous ;

LIBELLE TRAVAUX	TOTAL HT	MONTANT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE
ECLAIRAGE PUBLIC			
PLAN REVE	4 275,68	2 992,98	1 282,70
HORS PLAN REVE	13 832,87	6 916,44	6 916,44
TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC	18 108,55	9 909,42	8 199,14
RESEAU TELEPHONIQUE	16 165,82	0,00	19 398,98
RESEAUX ELECTRIQUES	60 014,90	36 008,94	24 005,96
TOTAL GENERAL	94 289,27	45 918,36	51 604,08

AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- les plans de financements prévisionnels proposés par le SDE 18 tels qu'annexés à la présente délibération,
- les conventions telles qu'annexées à la présente délibération
 - d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux entre le SDE 18 et la commune de Trouy ;
 - particulière relative à l'enfouissement des équipements de communication électroniques entre ORANGE, le SDE 18 et la Commune de TROUY.

et **INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a remercié l'assemblée et a levé la séance à 19h30.

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Le Maire

Gérard SANTOSUOSSO